

PAR COURRIEL :

Laval, le 2 septembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant le lot 5 201 906 à Laval

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août dernier, concernant l'objet

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation du 1 novembre 2009, 2 pages
2. Certificat d'autorisation du 22 juin 2010, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 450 661-2008, poste 302.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

IF/if

Isabelle Falardeau

Répondante régionale de l'accès aux documents

p.j.

Montréal, le 1^{er} septembre 2009

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Les Placements Tomassini inc.
1100 rue Goulet, bureau 501
Saint-Laurent (Québec) H4R 2C6

N/Réf. : 7430-13-01-01295-00
400630198

Objet : Travaux de remblai d'un milieu humide

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 24 juillet 2009, reçue le 24 juillet 2009 et complétée le 28 août 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de 2100 mètres carrés de milieux humides pour la construction d'un bâtiment commercial dans le quadrilatère formé par le prolongement de la rue Louis-B. Mayer au sud, le boulevard Saint-Elzéar au nord, le boulevard Curé-Labelle à l'est et la rue Peter C. Larkin à l'ouest, sur le lot 4 006 186 du cadastre rénové du Québec, Ville de Laval.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01295-00
400630198

Le 1^{er} septembre 2009

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 24 juillet 2009 et signé par art 53-54 , biologiste, art 23-24 cinq pages et documents complémentaires;
- Courriel transmis le 12 août 2009 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par art 53-54 biologiste, art 23-24 contenant une pièce jointe;
- Courriel transmis le 28 août 2009 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par art 53-54 biologiste, art 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/WI/pt

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 2 juin 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Les Placements Tomassini inc.
1100, rue Goulet, bureau 501
Montréal (Québec) H4R 2C6

Objet : Remblayage d'une partie de saulaie humide dans le cadre du développement du secteur Louis-B.-Mayer
N/Réf. : 7430-13-01-01315-00
400700504

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 mars 2010, reçue le 19 mars 2010 et complétée le 25 mai 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Remblayage d'une partie de saulaie humide d'une superficie de 1264 mètres carrés et de sa bande riveraine de 1634 mètres carrés pour la réalisation d'un développement dans le quadrilatère formé par l'autoroute 440 au sud, le boulevard Saint-Elzéar Ouest au nord, le boulevard Curé-Labelle à l'est et la rue Joseph-A.-Bombardier à l'ouest, sur le lot 4 006 187 du cadastre rénové du Québec, Ville de Laval ;
- Compensation par la mise en valeur et la conservation d'un terrain en milieu terrestre d'une superficie égale à 2898 mètres carrés. La mise en valeur devra être

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7430-13-01-01315-00
400700504

Le 2 juin 2010

réalisée dans un délai de quinze mois suivant la délivrance du présent certificat d'autorisation.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, daté du 17 mars 2010 et signé par ^{art 53-54} biologiste, ^{art 23-24} cinq pages et documents complémentaires;
- Rapport de ^{art 23-24} intitulé « *Caractérisation du milieu naturel du quadrilatère formé par la rue Édith, l'autoroute 440, le boulevard Curé-Labelle et l'emprise hydroélectrique, à Laval* », mars 2010, 25 pages et annexes ;
- Rapport de ^{art 23-24} intitulé « *Évaluation environnementale pour un projet de compensation situé entre la rue Debussy et le boulevard des Mille Îles, à Laval* », mars 2010, 13 pages et annexes ;
- Rapport de ^{art 23-24} intitulé « *Évaluation environnementale du projet de développement du lot 4 000 187, à Laval* », mars 2010, 18 pages et annexes ;
- Résolution CE-2010/1861 du comité exécutif de la Ville de Laval pour le développement du secteur Impact 440, 24 mars 2010 ;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 26 mars 2010, par ^{art 53-54} biologiste, ^{art 23-24} ;
- Courriels transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datés des 31 mars, 6, 19 et 21 avril et 18 mai 2010, par ^{art 53-54} biologiste, ^{art 23-24} ;
- Devis de plantation, aménagement des lots 1 856 063, 1 856 020, 1 856 062, 1 856 019 et 1 856 053, mis à jour, avril 2010, signé par ^{art 53-54} biologiste et ^{art 53-54} biologiste ^{art 23-24} transmis dans un courriel du 6 avril 2010 par ^{art 53-54} biologiste, ^{art 23-24} ;
- Lettre datée du 19 mai 2010, signée par ^{art 53-54} ^{art 23-24}, notaire,] ^{art 53-54}, transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par courriel;

3

5

4

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 7430-13-01-01315-00
400700504

Le 2 juin 2010

- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 25 mai 2010 par l'art 53-54 biologiste, art 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



PR/WI/ag

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides